



LE DIRECTEUR GÉNÉRAL  
DES ÉLECTIONS DU QUÉBEC

COMMISSION DES INSTITUTIONS

Déposé le : 2016-06-07

No. : CI-143

Secrétaire : *Manon Desrochers*

Québec, le 15 mai 2015

**RECOMMANDÉ**

Madame Marie-Ève Ringuette  
Directrice générale  
Parti libéral du Québec / Quebec Liberal Party  
7240, rue Waverly  
Montréal (Québec) H2R 2Y8

**Objet : Réclamation de sept contributions non conformes  
Parti libéral du Québec / Quebec Liberal Party**

Madame,

À la suite d'une enquête effectuée par la Direction des affaires juridiques du Directeur général des élections concernant certaines contributions politiques versées par des électeurs au Parti libéral du Québec, une preuve convaincante est détenue, indiquant que les donateurs mentionnés ci-dessous ont servi de prête-noms, puisque leurs contribution leur ont été remboursées par les Entreprises Guy Desjardins inc. et Louisbourg SBC. Ces contributions sont donc non-conformes, car elles ont été versées contrairement à l'article 90 de la Loi électorale (RLRQ, c. E-3.3).

Nom	Prénom	Adresse	Montant de la contribution	Année
Coccolini	Cynthia		500,00 \$	2009
Apolinario	Maria		500,00 \$	2009
Da Costa Machado	Antonio		500,00 \$	2009
Françis	Ghislaine		500,00 \$	2009
Godin	Rachel		500,00 \$	2009
Germain	Ginette		500,00 \$	2009
Lemoine	Pierre		500,00 \$	2009

... 2

Le 2 octobre 2013, l'Assemblée nationale adoptait à l'unanimité, la *Motion proposant que l'Assemblée nationale demande au gouvernement de légiférer afin de prolonger le délai de prescription concernant des infractions à la Loi électorale et aux partis politiques de rembourser des sommes reçues dans cette période*. De plus, monsieur Robert Dutil avait alors notamment pris l'engagement, au nom du Parti libéral du Québec, de rembourser toute somme versée illégalement au parti après enquête du DGE.

En conséquence, bien que ces contributions aient été faites en dehors du délai de prescription de cinq ans, nous vous demandons de nous faire parvenir un chèque de **3 500 \$**, libellé à l'ordre du Directeur général des élections, représentant la valeur des contributions non conformes ciblées dans ce dossier, et ce, dans les 30 jours suivant la réception de cette lettre.

Si des renseignements additionnels étaient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec la soussignée, à la Direction du financement des partis politiques aux numéros de téléphone suivants : de Québec 418 646-8754 et de l'extérieur, sans frais 1 866 225-4087.

Veuillez agréer, Madame l'expression de nos meilleurs sentiments.



Florina Marian  
Responsable du volet conformité  
et paiement des contributions politiques  
Direction du financement des partis politiques

FM/ml

p. j.

c. c. M. Alain Paquin, représentant officiel, PLQ /QLP  
M<sup>e</sup> Alexie Lafond-Veilleux, Direction des affaires juridiques du DGE